

Communication N° 4 - 2009 au Conseil communal

Séance du 11 février 2009

Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de Pully Achèvement de l'étude

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le 24 mars 2003 (préavis N°4-2003), le Conseil Communal a octroyé à la Municipalité un crédit de CHF 320'000.00 pour couvrir les frais d'études liés à la réalisation du Plan général d'évacuation des eaux (ci-après PGEE) de Pully.

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur l'achèvement de cette importante étude dont le dossier est actuellement déposé pour signature au Département de la Sécurité et de l'Environnement du Canton.

Le bouclage des comptes de ce préavis, dont le crédit alloué ne sera pas dépassé, interviendra dans le courant de l'année et fera l'objet d'une prochaine communication.

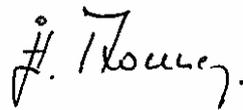
Un des objectifs principaux du PGEE, qui est la mise en séparatif de la Ville de Pully à l'horizon 2045-2050, a été planifié avec des investissements futurs comparables à la moyenne de ce qui a été dépensé depuis l'an 2000. (CHF 1'900'000.00 par an, investissement et exploitation compris).

Dans la continuité de l'élaboration du PGEE, deux tâches importantes sont en cours en collaboration avec les communes membres de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy (ci-après CISTEP), soit la révision complète de la tarification de l'épuration et l'évacuation des eaux et celle du règlement d'application du PGEE. Cette nouvelle mouture de règlement d'évacuation des eaux devrait être présentée à votre Conseil à l'automne 2009, pour une entrée en vigueur début 2010.

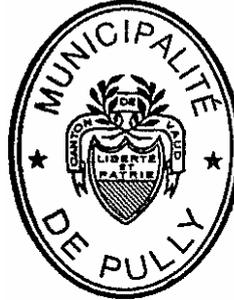
Les deux annexes ci-jointes donnent un aperçu du contenu du PGEE, dont le dossier complet comprend quelque 470 pages. A noter également que ce dernier demande une mise à jour permanente pour rester actuel.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



Jean-François Thoney



La secrétaire



Corinne Martin

Pully, le 4 février 2009

Annexe 1 Tableau de synthèse des rapports d'état

Objet	Etat	Objectifs
Cours d'eau	Trois cours d'eau (Vuachère, Paudèze et Chandelar) avec une eau de bonne qualité.	Vérifier les débits de rejet et évaluer l'impact de pollution des eaux pluviales des routes à grand trafic (tests sur l'av. de Lavaux en cours).
Eaux claires permanentes	Présentes de manière importante (25 l/s) provenant majoritairement du bassin des Vignes (Nord de la Ville).	Localiser la provenance et diminuer le débit.
Etat des canalisations	10 km de canalisations inspectées sur un réseau de 50 km (réseau primaire) avec 50 % en bon état et 30 % dans un état moyen.	Inspecter tout le réseau de la commune sur une période définie.
Etat de l'infiltration	Possibilités limitées (20 % du territoire avec de bonnes possibilités d'infiltration).	Promouvoir l'infiltration là où cela est possible (ex. C.F. Ramuz).
Etat du bassin versant	Moyennement à fortement imperméabilisé 50 % en unitaire et 50 % en séparatif.	Favoriser l'aménagement de surfaces perméables ou aptes au stockage temporaire des eaux et continuer la mise en séparatif du réseau communal.
Etat des eaux usées par temps sec et par temps de pluie	Production moyenne de 250 l/hab/j, 30'000 EH à saturation.	Limiter leur déversement par temps de pluie.
Etat des zones de danger	Routes à grand trafic : rte de Vevey/Guisan, av. C.F Ramuz, av. de Lavaux.	Evaluer l'impact pollutif des eaux pluviales des routes et mesures au niveau de la STEP.
Hors zones à bâtir	17 propriétés non raccordées au réseau aux Monts-de-Pully.	Raccorder les zones rurales (ex. Monts-de-Pully).

Annexe 2 Concept d'évacuation des eaux et avant-projets

